

Communiqué de presse

La pêche aux oursins blancs est suspendue

Depuis le 21 octobre, 2019, ouverture de la campagne de pêche aux oursins blancs, le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) a constaté un manque de maturité des espèces capturées.

En concertation avec le CRPMEM, la direction de la mer a donc pris la décision de suspendre la campagne de pêche aux oursins blancs à compter du jeudi 31 octobre 2019 inclus.

Une prospection sera conduite par le CRPMEM dans le courant du mois de novembre pour s'assurer de l'évolution de la ressource d'oursins. En fonction des résultats, une décision sera prise au sujet des deux jours de pêche prévus les 16 et 17 décembre.

Les services de contrôle veilleront au respect de cette décision par les professionnels.

Afin de préserver cette espèce emblématique de la Caraïbe, la préfecture rappelle que la pêche des oursins blanc est réglementée et interdite aux pêcheurs de loisir.

Toutes les informations réglementaires sont publiées sur le site de la préfecture de la Martinique (<http://www.martinique.gouv.fr>).

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT – 05 96 39 39 20 – 06 96 28 34 42

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Préfet de la Martinique



@prefet972



@Prefet972